

Réunion du 17 février 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 74

Nombre de votants : 80

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI (suppléant de M. Jean-Marie PINON), Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, M. Jean-Marie PINON, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Patrick GALOPIN, Michel JESER, Paul MONTAUT, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSÉ, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Michel LABOURDETTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT.

**RAPPORT N° 17 : CONVENTION CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES
NATURELS D'AQUITAINE : AVENANT FINANCIER 2020**

Rapporteur : Mme Aline LANGLÈS

La convention cadre signée en 2019 avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine pour une durée de 5 ans, a permis de réaliser le diagnostic du milieu naturel du territoire (faune/flore) dans le cadre partenarial d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine sur la trame verte et bleue.

Ce diagnostic doit désormais être complété par la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un plan d'actions car il se déclinera à la fois dans les supports réglementaires mais aussi dans nos actions d'aménagement et de gestion de l'espace, dans des domaines divers allant de l'agriculture aux loisirs en passant par l'économie ou l'habitat.

Le patrimoine naturel, la richesse de nos ressources faunistique et floristique, la prise en compte de la biodiversité doivent désormais être une composante essentielle de la planification territoriale dans l'intérêt collectif.

C'est pourquoi la collectivité bénéficiera encore en 2020 dans le cadre de la convention qui nous lie, de l'expertise et de l'accompagnement du conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine sans oublier les connaissances et l'expertise des services de la collectivité pour aboutir à une réelle volonté commune de partage de savoirs au service du territoire.

C'est ainsi que le projet a été présenté à la Région Nouvelle-Aquitaine qui a décidé de financer ce projet à hauteur de 30 000 € dont 15 000 € permettront de financer l'accompagnement du CEN.

Il est précisé que cette démarche a également été engagée dans d'autres intercommunalités du département et intéresse fortement le pôle métropolitain pour une meilleure connaissance de notre patrimoine naturel et peut-être à terme des actions communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de soutenir** l'élaboration d'une stratégie et la définition d'un plan d'actions sur la base du diagnostic réalisé par le CEN,
- **d'approuver** le plan de financement susvisé pour l'année 2020,
- **de noter** que les crédits figurent déjà au budget 2020,
- **d'autoriser** son Président à signer le projet d'avenant financier 2020, annexé à la présente délibération, avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine et toutes autres pièces qui seraient nécessaires à l'exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2020